

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 11 MAI 2023

Convocation : 04.05.2023

Nombre de Conseillers

En exercice : 09

Présents : 08

Excusés : 00

Absents : 01

Affichage : 22.05.2023

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 11 mai 2023, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUFOUR Bertrand, Maire.

Présents : B. DUFOUR - L. CARON – T. REGNIER – C. HERTAULT – J. BOCQUET – JF. CAROUX– D. GODEFROY - C. FILMOTTE

Excusé :

Absent : G. DUFOUR

Madame Claudine FILMOTTE est nommée secrétaire de séance.

Procès-verbal de la réunion du 30 Mars 2023 lu et approuvé.

Délibération suite à la consultation publique du méthaniseur

Pour information, 65 personnes du village et 7 personnes hors commune ont répondu à la consultation publique qui avait lieu du 12 avril au 10 mai 2023 inclus concernant le projet d'exploiter une unité de méthanisation sur le territoire de Nampont. Toutes ces personnes sont contre ce projet.

Monsieur le Maire souhaite qu'une nouvelle délibération soit prise et il propose d'être plus ferme.

Après un vote à bulletins secrets, le Conseil Municipal délibère et réaffirme à l'unanimité des voix :

- Son opposition ferme à l'implantation d'une usine de méthanisation sur le territoire de la commune de Nampont-Saint-Martin.
- Son REFUS TOTAL de toutes extensions de réseaux pour ce projet.
- Son souhait que l'État prenne en compte la légitimité de la demande de la commune de Nampont-Saint-Martin et de sa population.
- Appelle à la prise de conscience des habitants, des associations de protection de l'environnement pour s'associer à cette démarche.
- La consultation publique a été faite presque un an après la date du dépôt du dossier PC 080 580 22 P0001.

Monsieur le Maire informe qu'un nouveau dossier de permis de construire a été déposé le 11 mai 2023 à 16h30 soit avant la délibération du Conseil Municipal. Les Conseillers Municipaux trouvent que ceci est un manque de respect pour eux ainsi que pour les habitants de la commune de Nampont-Saint-Martin.

Délibération pour la SACEM

Au niveau du Club de la Détente, il n'y a pas de contrat avec la SACEM. Monsieur le Maire souhaiterait être couvert au niveau de la salle. Le Conseil Municipal approuve ce choix.

Suite à plusieurs locations de la salle polyvalente, Monsieur le Maire informe qu'il a des problèmes avec le locataire du logement de la mairie. Il se plaint du bruit, appelle les gendarmes, menace de quitter le logement... Quand il a signé son bail il y a un an, Maître Antoine Rasse et Monsieur le Maire lui ont bien précisé que le logement se trouve proche de la salle polyvalente et que cela risquerait d'être bruyant. Les personnes qui louent la salle sont aussi informées qu'il y a un locataire, et généralement les gens sont corrects.

Délibération avenant n°2 à la convention constitutive de groupement de commandes

Monsieur le Maire rappelle que l'année dernière, le Conseil Municipal avait voté pour faire parti d'un groupement de commandes de travaux de voirie neuf et d'entretien en lien avec la Communauté de Communes du Ponthieu Marquenterre.

Aujourd'hui, la commune doit délibérer pour accepter l'entrée de 2 communes celle de Millencourt-en-Ponthieu et de Noyelles-sur-Mer et 1 commune sortante celle de Vironchaux. Le Conseil Municipal n'y voit d'inconvénient.

Point sur les travaux en cours :

Mur au Monument aux Morts, les travaux sont terminés et propres. Monsieur Maxime Macquet est intervenu tout suite. Il a également fait une chambre au niveau du logement du Presbytère.

Concernant la couverture de l'Église, les travaux sont aussi terminés par l'entreprise Guilbert. Il y a un jointement de fait en plus au niveau des briques. Quant aux travaux de la Chapelle de Montigny, ils seront réalisés début juin. Monsieur le Maire informe que l'association des amis de la chapelle souhaite allouer la somme de 13 000 €. Le Conseil Municipal vote pour.

Concernant le démoussage de la toiture de la mairie, les travaux ont été réalisés.

Location chasse-pêche

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu une lettre de Monsieur Delannoy, celui-ci propose d'acheter une partie du terrain communal. Achat d'environ 30 000 €. Monsieur le Maire précise qu'il lui reste encore deux ans à payer.

Pour rappel, le 12 juin 2020, le Conseil Municipal avait accepté d'acheter deux parcelles constructibles de 900 mètres carrés pour un prix de 60 000 €. Monsieur le Maire informe qu'il a eu des nouvelles de ce dossier par Maître Rasse et que pour l'instant il n'émet pas de décision définitive. La taxe prévisionnelle serait de 1 744.68 € TTC. Sur la carte communale ces terrains sont constructibles sauf sur le bas. Monsieur Claude HERTAULT souligne qu'il faut savoir si ces terrains sont bien viabilisés et qu'il faudrait se mettre en rapport avec Maître RASSE.

Monsieur le Maire tiendra informé de ces deux dossiers.

Communication du Maire

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu une invitation pour tous les membres du Conseil Municipal pour rencontrer l'évêque Monseigneur Gérard LESTANG. Cette rencontre aura lieu le vendredi 02 juin 2023 à 19h30, salle Saint-Charles à Rue.

Monsieur le Maire dit qu'il a reçu une lettre de remerciements de Monsieur Léo VELEZ KOEMPGEN pour la subvention de 200 € que lui a accordée la commune pour qu'il fasse son voyage scolaire à New York.

Questions diverses

Madame Danielle GODEFROY demande pourquoi on n'entend plus sonner les cloches. Monsieur le Maire lui répond qu'il va vérifier le mécanisme.

Monsieur Laurent CARON demande pour les travaux de l'Authie. Monsieur Claude HERTAULT lui répond que ces travaux sont prévus avec Symcêa mais que cela n'avance pas assez vite.

Monsieur Claude HERTAULT informe que la création de panneaux voltaïques, sur le site de l'ancienne décharge, a été voté à l'unanimité au Conseil Communautaire. Une étude d'impact environnementale est prévue pendant 1 an. Le permis de construire sera prévu en 2024, pour une mise en service pour 2026. Il précise qu'une personne habilitée viendra au Conseil Municipal pour expliquer ce projet.

Intervention de Monsieur FORGEOT pour remercier le Conseil Municipal d'avoir voté contre le projet d'exploiter une unité de méthanisation sur le territoire de Nampont et il demande si les 22 communes, concernés pour l'épandage, prendront une délibération pour se joindre à la commune de Nampont.

Madame Claudine FILMOTTE demande quand la fosse septique de la salle polyvalente sera nettoyée. Monsieur le Maire l'informe qu'il a retrouvé des couches dans les tuyaux.

En l'absence d'autres questions diverses, la séance s'est levée à 21h20.